Contractor to Employee: Maintaining Standards Across Workforce Types Fatality File – French



Un Fabricant de Pizzas de l’Illinois Fait Face à 2,8 M$ d’Amendes Après la Mort d’une Travailleuse d’Assainissement de 29 Ans

En décembre 2022, une travailleuse temporaire d’assainissement de 29 ans à l’usine de Miracapo Pizza Company à Gurnee, Illinois, a subi une blessure mortelle pendant le quart de nuit alors qu’elle utilisait de l’air comprimé pour nettoyer un convoyeur en spirale qui était en marche. Sa tête s’est coincée dans la machinerie. Elle avait été envoyée sur le site par XCEL Staffing Solutions LLC et travaillait sous la supervision de GDI Services Inc., un entrepreneur fournissant des équipes d’assainissement à l’usine. Les travailleurs temporaires du site n’avaient pas été formés, ni reçu l’autorité, pour arrêter l’équipement avant le début du nettoyage. Beaucoup de ces travailleurs ne parlaient qu’espagnol et n’avaient pas reçu de formation dans une langue qu’ils comprenaient.

OSHA a constaté que Miracapo Pizza Company n’avait pas établi de procédures adéquates de cadenassage/étiquetage, ni fourni de cadenas aux employés, ni formé les travailleurs sur la façon de mettre l’équipement hors tension. La même installation avait enregistré une amputation de travailleur en octobre 2021 et une autre en novembre 2022, à peine quelques semaines avant ce décès. GDI Services Inc., l’entrepreneur de placement, a également été cité pour ne pas avoir formé les travailleurs dans une langue qu’ils comprenaient et pour ne pas avoir fourni le matériel nécessaire au cadenassage de l’équipement. Tant l’employeur hôte que l’entrepreneur étaient responsables, et les deux ont échoué. OSHA a cité Miracapo pour 16 violations intentionnelles flagrantes et a proposé 2 812 658 $ d’amendes. GDI Services a fait face à 334 839 $ d’amendes supplémentaires proposées.

Une travailleuse temporaire est morte sur un site qui avait déjà enregistré deux amputations. Elle parlait espagnol et n’avait reçu aucune formation dans sa langue. Elle n’avait aucune autorité pour arrêter la machine qu’elle nettoyait.

Tant l’employeur hôte que l’entrepreneur de placement connaissaient les dangers et ni l’un ni l’autre n’a assuré qu’elle soit protégée. Chaque travailleur sur un site, peu importe qui l’emploie, mérite la même formation, le même équipement et la même protection que la main-d’œuvre permanente à ses côtés. Source :

Source: Dol.gov